

AVIS DE COURSE

Normandie Champions Cup

Ligue de Voile de Normandie



Du 18 au 20 Mai 2024

1. REGLES

L'épreuve est régie par:

- 1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. Les règles d'utilisation des bateaux et la liste d'équipement, détaillée et faisant partir des IC s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3. L'épreuve se courra en arbitrage direct, selon l'annexe UF.
- 1.4. La mention {NP} dans une règle de l'AC ou des IC signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles au plus tard le 17 mai 2024 au soir. Elles seront publiées sur le groupe WhatsApp de l'épreuve.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne et seront si possible partagés sur le groupe WhatsApp.
- 3.2. Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât de pavillons situé devant la SRH.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. Le nombre d'équipages est limité à 18.
Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places disponibles, les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente.
- 4.2. Les demandes d'inscriptions doivent être envoyées à l'AO en remplissant le formulaire en ligne disponible sur le site de l'épreuve.
- 4.3. Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 350€ par bateau non remboursables. Ils doivent être réglés via le lien de paiement du site de la Normandie Cup.
- 4.4. Chaque équipage devra désigner un « chef de bord » représentant l'équipage.
- 4.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la voile compétition
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DOMMAGE / DÉPÔT DE GARANTIE

- 5.1. Chaque chef de bord est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par le jury. Le dépôt de garantie est la limite de responsabilité de chaque chef de bord pour chaque incident. Dans le cas où une déduction est faite sur le dépôt, le barreur sera tenu de remettre le dépôt à sa valeur d'origine pour continuer à participer à l'épreuve.
- 5.2. Le dépôt de garantie sera de 1500€. Le chèque, à l'ordre de la Ligue de Voile de Normandie, sera à déposer au moment de la confirmation des inscriptions.
- 5.3. Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au **rachat de franchise FFVoile** via leur espace licencié.

6. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- 6.1. Le nombre d'équipiers (barreur inclus) sera de 4 ou 5. Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- 6.2. Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le comité de course pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

7. FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 7.1. L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
- 7.2. L'épreuve sera courue sur des bateaux J80 ou en FC 7.5.
- 7.3. Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 7.4. Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.
- 7.5. Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation. Cela modifie la RCV 62.
- 7.6. Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.

8. PROGRAMME PREVISIONNEL

- 8.1. Programme prévisionnel:
- (a) Ouverture du secrétariat de course à la Ligue de Voile de Normandie le 18 mai à 08h00.
 - (b) Confirmation des inscriptions le 18 mai avant 09h30.
 - (c) Premier briefing des équipages à 09h45.
 - (d) L'heure du premier signal d'attention le samedi sur 11h00.
 - (e) L'heure limite pour le dernier signal d'attention est approximativement 16h00.
- 8.2. Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer:
- (a) Au premier briefing pour les chefs de bord le samedi 18 mai à 09h45.

- (b) Au briefing quotidien des chefs de bord, qui sera précisé sur le groupe WhatsApp et sur le tableau officiel.
- (c) A la remise des prix pour les équipages récompensés.

9. CLASSEMENTS ET PRIX

- 9.1. Les classements suivants seront ouverts sur l'épreuve :
 - (a) Open: aucune restriction de composition d'équipage.
 - (b) Club : Au minimum 80% des équipiers devront être licenciés dans le même club (équipage de 4 : 100% du même club, équipage de 5 : 4 équipiers sur 5 du même club).
 - (c) Espoirs : L'équipage remplit les conditions d'admissibilité au CFE Flotte Partagée (nés après le 31/12/1998)
 - (d) Féminin : La totalité des équipières devront être de sexe féminin.
- 9.2. Les prix suivants seront décernés aux premiers de chaque catégorie :
 - (a) Club : L'inscription à la Ligue Nationale de voile 2023 sera offerte au 1^{er} club normand du classement club
 - (b) Espoirs : L'inscription au CFE flotte partagée sera offerte au 1^{er} équipage espoir normand
 - (c) Féminin : Les inscriptions à la Women's Cup 2024

10. {NP} CODE DE CONDUITE

- 10.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des arbitres, y compris la participation à des cérémonies officielles, la coopération avec les sponsors, et devront se comporter de façon à ne pas porter tort au sport.
- 10.2. Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner sa fonctionnalité.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule: « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque permanent de blessure catastrophique, de mort par noyade, de traumatisme, d'hypothermie et autre est inhérent au sport de la voile.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information :

www.normandie-cup.com

info@normandie-cup.com

Charlyne Martin : 07 67 50 57 65